



**défense sans frontière
avocats solidaires**

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org

Paris, le 6 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un projet de loi organisant la remise en liberté de 90.000 prisonniers sur les 300.000 actuels doit être débattu à partir de mardi 7 avril au Parlement turc pour restreindre le risque lié à la pandémie de COVID-19 en prison, mais les avocats détenus en sont exclus

Dimanche 5 avril, journée de l'Avocat en Turquie, a été marqué par le 63^{ème} jour de grève de la faim pour trois de nos Consœurs membres de l'Association des avocats progressistes « ÇHD » (Aytaç Ünsal, Oya Aslan et Barkın Timtik) et le 94^{ème} jour de grève pour notre Consœur Ebru Timtik. Aytaç Ünsal et Ebru Timtik ont décidé que leur grève de la faim serait maintenue « jusqu'à la mort » s'il le faut.

La situation de santé extrêmement fragile de nos Consœurs est de surcroît gravement menacée par la crise sanitaire majeure engendrée par la pandémie COVID-19.

Faut-il rappeler que ces avocats, comme des centaines d'autres ces dernières années, sont poursuivis ou ont été condamnés pour « fondation et direction d'une organisation terroriste armée » ou « appartenance à une organisation terroriste armée » du seul fait, selon eux, qu'ils exercent leur Profession en défendant des opposants au régime ?

Or, la loi qui doit être prochainement votée par le Parlement turc exclut de son bénéfice tous les prisonniers accusés de terrorisme, ce qui concerne donc nos Confrères, au même titre d'ailleurs que les nombreux journalistes et universitaires détenus.

Défense Sans Frontières – Avocats Solidaires exhorte en conséquence le gouvernement turc à garantir le respect du droit à la vie de toute personne détenue et du principe d'égalité devant la loi, et à tout mettre en œuvre afin que les avocats actuellement détenus en Turquie puissent bénéficier de toutes mesures de libération adoptées en réponse à la crise sanitaire actuelle, et soient en tout état de cause effectivement remis en liberté de manière urgente.